

Méthode d'établissement des coûts des programmes pour les établissements publics d'enseignement postsecondaire au Manitoba

Original - 11 juillet 2001
(Révisé le 20 septembre 2002)

1.0 Introduction

Le présent document présente une méthode élaborée conjointement par le Conseil de l'enseignement postsecondaire et les collèges et universités publics du Manitoba. Cette méthode permettra aux établissements de calculer les coûts standards des programmes afin de satisfaire aux exigences du Conseil et pour des raisons internes propres aux établissements. Elle permettra également à la Direction de l'apprentissage d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba de calculer les coûts liés à l'apprentissage.

Il s'agit d'un document méthodologique évolutif puisque des changements y seront apportés au fur et à mesure que des nouvelles questions seront soulevées et que les limites seront mieux définies.

2.0 Principes

- Les établissements utiliseront les mêmes définitions pour des termes courants tels que programmes, départements, dates de collecte de données et étudiants suivant l'équivalent d'une charge de cours complète.
- Les coûts doivent être reliés le plus possible à leur source. Ainsi, les coûts pouvant être répartis le seront d'abord en fonction des coûts directs par utilisation lorsque cela est possible. Le reste sera réparti selon d'autres moyens justifiables, comme la parité au mètre carré, l'étudiant ordinaire ou un pourcentage du budget.
- L'information financière sera rapprochée des états financiers vérifiés.
- Des données pluriannuelles seront élaborées afin de permettre des analyses de tendances.
- Tous les aspects des activités des établissements seront comptabilisés. Les activités connexes, les services autonomes et les activités non subventionnées seront pris en compte lors de la comparaison avec les états financiers vérifiés, mais ne seront pas attribués aux programmes scolaires.
- L'adoption, dans la mesure du possible, de conventions comptables communes à tous les établissements, y compris les principes comptables généralement reconnus (PCGR), aidera à évaluer les différences réelles entre les coûts.

- Les établissements fourniront suffisamment de renseignements sur leur façon de calculer les coûts des programmes (par exemple, ils expliqueront la méthode de répartition particulière utilisée dans le cas des établissements n'ayant pas encore appliqué tous les aspects de la méthode et donneront des renseignements sur les coûts précis ayant été comptabilisés) pour permettre une analyse significative. Les renseignements seront soit fournis dans leurs rapports financiers, s'il y a lieu, soit joints à leurs coûts de programmes. Toute analyse des données se fera conjointement avec les établissements et comprendra l'étude des facteurs et des inducteurs de coûts particuliers à chaque établissement.

3.0 Directives et limites

Cette section vise à aider les établissements et le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) dans leur analyse des données d'établissement des coûts.

3.1 Directives

Les universités et les collèges se sont entendus sur les directives suivantes (présentées sans ordre particulier).

- Le cas échéant, la date de collecte des données pour les universités est le 1^{er} novembre de chaque année. Les collèges se serviront de leurs années scolaires comme points de départ. Les collèges et les universités présenteront leurs données au plus tard à la fin décembre de chaque année. Les ensembles de données annuelles comprendront les données de tous les semestres et de toutes les sessions.
- Les renseignements concernant le nombre d'heures-crédits par programme doivent être fournis afin de permettre de comparer les programmes en fonction d'heures-crédits.
- Les établissements fourniront des données annuellement. Cependant, une fois qu'il y aura suffisamment de données, les collèges et les universités fourniront, en plus des données annuelles, des moyennes mobiles triennales afin d'aider à réduire les écarts causés par les coûts ponctuels, les programmes nouvellement mis en œuvre, les fluctuations du nombre d'inscriptions, etc.
- Les présentations annuelles des données des établissements comprendront tous les tableaux de ventilation pertinents (voir les annexes) et toute remarque contribuant à la compréhension des données.
- Les établissements incluront un rapprochement des données dans les états financiers vérifiés. Le modèle de présentation de ce rapprochement n'est pas prédéterminé. Chaque établissement peut adopter le modèle qui lui convient.
- Au moment d'entreprendre l'analyse, le Conseil de l'enseignement postsecondaire rencontrera les établissements afin de s'assurer que les données seront comprises et interprétées de façon appropriée, particulièrement lorsqu'elles seront publiées.

3.2 Limites et interprétation

La section suivante donne un aperçu des préoccupations concernant les limites de la méthode. Elle aidera les établissements et le Conseil de l'enseignement postsecondaire à analyser les données et à en faire l'interprétation. Elle comprend aussi des directives sur le protocole à suivre pour utiliser et analyser les données.

On s'attend à ce que cette section de la méthode soit dynamique et qu'elle continue d'être revue au fur et à mesure que de nouvelles limites seront repérées et mieux évaluées.

Les limites suivantes supposent que les établissements devraient participer à l'interprétation et à l'analyse des données, ce qui contribuerait à assurer une meilleure compréhension des données.

Les limites sont présentées sans ordre particulier.

- Le système d'enseignement public postsecondaire au Manitoba se caractérise par une grande université, un grand collège, trois petites universités et trois petits collèges. Les différences entre la taille des établissements de chaque catégorie doivent être prises en considération au moment d'analyser les données.
- Le mandat de chaque établissement du Manitoba est différent, faisant en sorte que les établissements offrent différents types de programmes. Par exemple, l'Université du Manitoba offre un grand nombre de programmes de formation professionnelle au coût élevé. Le KCC offre plutôt des programmes de rattrapage scolaire et des programmes dans la communauté, ce qui a également une influence sur les coûts. On doit tenir compte des différences entre ces mandats au moment d'évaluer les données d'établissement des coûts. Des mandats différents impliquent des différences entre les coûts.
- Cette méthode donne des définitions et des termes communs aux collèges et aux universités. Toutefois, étant donné les différences entre les mandats, les structures et les programmes, la comparaison des coûts entre les collèges et les universités n'est pas adéquate.
- Les premières données que les collèges fourniront sont celles de l'année 1999 – 2000. Les premières données du KCC sont celles de l'année 2000 – 2001.
- Les premières données que les universités fourniront sont celles de l'année 1997 – 1998, sauf le CUSB dont il s'agira des données de l'année 1998 – 1999 à cause d'un changement de système de comptabilité.
- Les coûts de premier établissement de programmes sont élevés puisque généralement, le nombre d'inscriptions prévu n'est pas atteint jusqu'à ce que le programme soit complètement mis en œuvre. On devrait tenir compte de ce fait lorsqu'on examine les coûts des nouveaux programmes. Avec le temps, les coûts diminuent.
- Dans le cas des universités, le modèle tient compte de l'unité de mesure utilisée, l'heure-crédit. Il y a une relation proportionnelle inverse entre la variation du nombre d'heures-crédits d'une part, et les coûts par heure-crédit et le coût du programme d'autre part. Par exemple, si le nombre d'heures-crédits diminue de 5 %, les coûts par heure-crédit et le coût du programme augmenteront de 5 %.
- L'analyse du coût par équivalent d'une charge de cours complète et celle du coût par heure-crédit dépendent fortement du nombre d'étudiants inscrits. Par conséquent, une année où le nombre d'inscriptions est particulièrement bas, les coûts par heure-crédit et par équivalent d'une charge de cours complète seront plus élevés qu'une année où le nombre d'inscriptions est élevé. On devra en tenir compte lors de l'analyse des données.

- Les subventions pour la recherche sont versées de façon inégale aux différents établissements de la province. Davantage d'activités de recherche font augmenter les coûts de certains établissements.
- Certains cours peuvent être offerts à la fois à distance et selon les méthodes habituelles. Dans ces cas, les établissements tenteront de joindre les coûts d'enseignement à distance au programme approprié et de ne pas les présenter comme un centre de coûts séparé. Certains établissements intègrent les coûts de l'enseignement à distance aux coûts des programmes (Université de Brandon et Université de Winnipeg) et d'autres les considèrent comme un centre de coûts séparé (Université du Manitoba) et les excluent du calcul des coûts. La politique de l'Université du Manitoba à cet égard pourrait changer dans un avenir proche. Les établissements devraient continuer ou travailler à intégrer les coûts de l'enseignement à distance au centre de coûts du programme et indiquer si ces coûts sont compris ou non.
- Dans certains cas, des règlements de contrat peuvent avoir des répercussions sur les coûts lorsque l'année du règlement tient compte des arriérés de salaire. Cela aura pour conséquence de faire monter artificiellement les coûts d'une année en particulier car les données d'établissement des coûts ne seront pas ajustées rétroactivement.
- Dans le cas des universités, la permanence joue sur les coûts puisqu'elle représente des coûts fixes pour l'établissement. L'établissement peut avoir à assumer ces coûts même si un programme n'y est plus offert. Par exemple, la diminution du nombre d'étudiants suivant le programme de français de l'Université de Winnipeg n'a pas diminué les coûts de permanence de la faculté pour ce programme.
- Les universités et les collèges peuvent modifier les exigences ou la durée d'un programme. Cela aura un effet significatif sur l'analyse des tendances et sur les comparaisons. Par exemple, 1998-1999 est la première année où l'Université du Manitoba a offert des programmes d'éducation postbaccalauréats de deux ans, et c'est également l'année où l'Université de Winnipeg a offert le programme d'éducation complet de cinq ans pour la première fois. Les établissements doivent indiquer les changements de ce genre sous forme de remarques dans leurs tableaux, et on doit en tenir compte dans l'analyse.
- Cette méthode évalue le coût d'un seul programme à la fois. Ainsi, le coût pour former un diplômé est l'addition des coûts de tous les programmes que l'étudiant doit suivre dans cette formation universitaire. Par exemple, même si les coûts précis sont évalués pour obtenir un diplôme en médecine, pour bien évaluer ce qu'il en coûte pour former un médecin, il faut aussi considérer que cet étudiant a dû obtenir un diplôme de premier cycle en plus d'un diplôme de médecin.

4.0 Méthode

Coût total d'un programme = coûts directs + coûts indirects + coûts généraux

Les calculs sont décrits dans la section 4.6.

La notion de *programme* est définie dans la section 4.75.

4.1 Éléments ou unités compris dans chacune des catégories de coûts

4.11 Coûts directs

Salaires et avantages sociaux des professeurs (y compris les charges sociales), salaires et avantages sociaux des professeurs titulaires de chaire qui enseignent, fournitures, déplacements, frais d'imprimerie, perfectionnement professionnel, perfectionnement des employés, téléphone, photocopies, frais d'affranchissement, matériel léger (non comptabilisé), abonnements et adhésions, régimes spéciaux de retraite anticipée, libérations de charge de cours, sabbatiques, autres absences semblables et remplacements et économies en découlant.

Si ces coûts ne figurent pas parmi les dépenses de la ligne des unités, ils seront répartis comme s'il s'agissait d'affectations directes.

Les coûts directs sont des dépenses nettes, et les recouvrements des coûts sont déduits s'il y a lieu.

4.12 Coûts indirects

Les salaires et avantages sociaux du personnel du bureau du doyen, les salaires et les avantages sociaux des professeurs titulaires de chaire qui n'enseignent pas, les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien, et les bibliothèques.

Vice-recteur à l'enseignement et vice-recteur à la recherche, conseil des études supérieures et de la recherche.

Les services aux étudiants : admission, inscription, orientation, services de santé, services aux étudiants autochtones, étudiants internationaux, techniques d'études et perfectionnement universitaire (rattrapage), services de loisirs, élaboration des programmes d'études, coûts des activités sportives et récréatives sur le campus.

Les régimes de retraite ordinaires *pourraient* être imputés directement aux départements et aux années où les personnes prennent leur retraite. Si les départements préparent normalement une analyse de rentabilité des régimes de retraite spéciaux, on devrait imputer directement ces plans aux départements. Les régimes de retraite ordinaires et spéciaux, comme ceux qui ne sont pas liés aux analyses de rentabilité des départements, pourraient également être imputés à l'ensemble de l'établissement afin d'éviter de grands écarts d'année en année. Si les régimes de retraite

ordinaires ne sont pas imputés directement aux départements, ils pourraient être imputés à l'ensemble des départements d'après un pourcentage des salaires, pendant l'année où les personnes prennent leur retraite.

4.13 Coûts généraux

Les coûts généraux comprennent les dépenses de personnel liées aux activités ci-dessous :

- installations (combustible et services publics, entretien, pieds carrés occupés), impôts fonciers et sécurité;
- services informatiques;
- services des finances;
- ressources humaines;
- administration centrale (bureau du recteur), dépenses du conseil et du recteur, ainsi que du vice-recteur à l'administration et aux finances;
- gestion du matériel (achats);
- collecte de fonds et promotion (relations publiques).

Prenez note que pour les universités, les recherches non dirigées menées par les professeurs ne sont pas dissociées du salaire des professeurs. Par conséquent, ces frais sont inclus dans les coûts directs.

De plus, les subventions de recherche obtenues des conseils subventionnaires ne sont pas prises en compte dans la méthodologie, sauf, au besoin, pour rapprocher les données sur le calcul des coûts aux états financiers vérifiés.

4.2 Ordre de répartition des trois types de coûts principaux

Les frais généraux doivent être répartis en premier lieu afin de calculer les coûts directs et indirects. Il est nécessaire de suivre cet ordre étant donné que les coûts d'exploitation d'une bibliothèque, par exemple, ne peuvent être calculés correctement sans tenir compte des coûts d'entretien et de services. Les coûts directs ne peuvent non plus être évalués sans que soient compris les coûts liés à l'informatique, aux achats et aux services de ressources humaines.

4.3 Répartition des coûts généraux et des coûts indirects

4.31 Répartition des coûts généraux

Coûts	Ordre de répartition	Méthode de répartition**
Amortissement des installations comprenant : Assurances et sécurité Nettoyage et entretien Services et taxes Système de recouvrement des frais se rapportant aux locaux Réparations mineures non comptabilisées	1	Pieds carrés nets en fonction de leur utilisation, comme indiqués dans des tableaux. Lorsque c'est possible, les coûts spécifiques aux collèges seront attribués aux installations spécifiques (par exemple, le KCC attribue les coûts des programmes aux campus de Thompson, de The Pas, etc.).
Services informatiques	2	Les coûts directs en fonction de l'utilisation lorsque c'est possible, et le reste en fonction d'un pourcentage du budget après recouvrements, ou par heure-crédit, ou par étudiant ordinaire.
Services financiers, y compris les services juridiques Créances irrécouvrables	3	Pourcentage du budget après recouvrements Coûts directs, si possible, sinon, compris dans les services financiers
Président et conseil des gouverneurs	4	Pourcentage du budget après recouvrements
Ressources humaines	5	Fondée sur le salaire et les avantages sociaux du personnel. L'Université de Winnipeg utilise la proportion pour répartir les coûts. ***
Promotion et relations publiques Collecte de fonds	6	Coûts directs et reste en pourcentage du budget Les collectes de fonds sont réparties et des coûts leurs sont attribuée en fonction du pourcentage des dépenses du budget de fonctionnement <i>après recouvrements*</i> . Cela comprend tous les coûts liés aux fondations.
Gestion du matériel		Coûts directs en fonction de l'utilisation. L'Université de Winnipeg

		utilise la proportion pour répartir les coûts.
Services aux employés (service de dactylographie)		Coûts directs en fonction de l'utilisation. L'Université de Winnipeg utilise la proportion pour répartir les coûts.

* Les coûts des collectes de fonds devraient être calculés comme les coûts totaux des collectes de fonds du budget de fonctionnement. Si les recettes des collectes de fonds dépassent les coûts, les coûts des collectes de fonds aux fins d'établissement des coûts des programmes équivalraient à zéro.

** La répartition devrait se faire sur les charges directes ou en utilisant une approximation.

*** L'Université de Winnipeg l'examine dans le calcul de ses coûts.

4.32 Coûts indirects

Coûts	Méthode de répartition
Salaires et avantages sociaux des doyens, des professeurs titulaires de chaire qui n'enseignent pas, des adjoints administratifs, et des secrétaires	Heure-crédit (universités), étudiant ordinaire (collèges – voir section 4.73)
Régimes de retraite ordinaires (s'ils ne sont pas imputés directement aux départements)	Pourcentage des salaires
Autres coûts des départements; fournitures de bureau, téléphone, perfectionnement du personnel	Heure-crédit (universités), étudiant ordinaire (collèges – voir section 4.73)
Services aux étudiants : inscription orientation perfectionnement universitaire services de santé services aux Autochtones besoins particuliers bourses d'études et prix d'excellence	Heure-crédit (universités), étudiant ordinaire (collèges – voir section 4.73)
Bibliothèques	Les coûts directs sont répartis en fonction de l'utilisation et des frais d'acquisition. Le reste est réparti en fonction des étudiants ordinaires.
Services spéciaux	Heure-crédit (universités), étudiant ordinaire (collèges – voir section 4.73)

Les montants de bourses d'études doivent être passés en charges et répartis par heure-crédit ou par étudiant ordinaire. Les subventions et les fonds de bourses d'études particuliers doivent être traités comme des recouvrements de sorte que les coûts nets soient les bourses d'études venant du budget de fonctionnement.

4.4 Amortissement

Les établissements doivent inscrire leurs achats d'immobilisations comme des actifs et les amortir sur la période d'utilisation prévue. Les achats d'immobilisation doivent être inscrits au prix coûtant et les actifs reçus doivent être inscrits à leur juste valeur marchande à la date où ils ont été reçus. Les immobilisations dont on se départira seront retirées des états financiers annuels (ou livres comptables) d'après leur valeur comptable nette. Les amortissements des actifs doivent être inclus dans l'établissement des coûts des programmes et doivent être répartis selon les principes susmentionnés de relier le plus possible les coûts à leur source.

Les dons de matériel et d'équipement doivent être déclarés à leur juste valeur marchande.

Les améliorations locatives doivent être amorties sur la durée du bail ou sur la durée du bail plus une période de renouvellement.

Étant donné les mandats différents des collèges et des universités, il y a de légères différences entre les taux d'amortissement pour ces deux types d'établissements en ce qui concerne le matériel informatique et les logiciels, ainsi que les meubles et l'équipement de bureau (voir tableau ci-dessous).

Les œuvres d'art, les livres rares, les pierres précieuses et autres articles de collection font partie des biens immobilisés des établissements, mais ces articles ne sont pas amortis.

Étant donné les questions au sujet des effets de l'amortissement des immeubles, les universités prépareront deux méthodes d'établissement des coûts des programmes, l'une comprenant l'amortissement des immobilisations principales (immeubles) et l'autre l'excluant. Le gouvernement étant propriétaire des bâtiments des collèges, ces derniers n'auront pas à calculer les coûts de ces deux méthodes. Les modèles d'établissement des coûts se trouvent dans les annexes.

4.41 Taux d'amortissement pour les différents types d'immobilisation des collèges et des universités

Tous les établissements utiliseront la méthode de l'amortissement constant.

Type d'actif	Collèges	Universités
Immeubles et ajouts	40 ans	50 ans. 60 ans a l'Université de Winnipeg
Immeubles donnés à bail	Durée du bail ou une période de renouvellement. Si la durée du bail est inconnue : 20 ans.	
Matériel informatique et électronique ¹	5 ans pour les systèmes principaux, logiciel et matériel; 3 ans pour tout autre logiciel ou matériel.	5 ans
Bibliothèque	Méthode du stock minimal	10 ans
Autres meubles et équipements de bureau	5 ans au RRC – 10 ans au ACC, au KCC et au Princess	5 ans
Espaces de stationnement	20 ans	20 ans
Véhicules	5 ans	20 ans

4.5 Sortie d'immobilisations

Les immobilisations dont on se départira seront retirées des livres comptables d'après leur valeur comptable nette (tel qu'il est mentionné ci-dessus). Aux fins de l'établissement des coûts des programmes, ces immobilisations devront être considérées au moment de leur sortie comme des produits.

¹ Veuillez prendre note que le KCC capitalise les actifs d'une valeur de plus de 5 000 \$, tandis que le ACC et le RRC capitalisent les actifs d'une valeur de plus de 750 \$. L'UM et BU capitalisent les actifs d'une valeur de plus de 1 000 \$ et l'UW capitalise les actifs d'une valeur de plus de 500 \$. Ceci pourrait faire varier les données d'établissement des coûts. Le CEP a accepté de faire le recueil des données et de voir s'il y a un écart significatif. On pourrait devoir réexaminer cette situation dans les années à venir.

4.6 Calcul des coûts

4.61 Coûts généraux

Coûts totaux des programmes = coûts directs + coûts indirects + coûts généraux

On doit rendre compte séparément au Conseil des coûts directs et indirects et des coûts généraux.

4.62 Coûts universitaires par heure-crédit par département

Coûts universitaires par heure-crédit par département =

$$\frac{\text{Total des coûts d'un département}}{\text{Total des heures-crédits offertes par un département}}$$

4.63 Coûts collégiaux par étudiant

$$\text{Coûts collégiaux par étudiant} = \frac{\text{Coûts du programme}}{\text{Total des étudiants suivant l'équivalent d'une charge de cours complète}}$$

La notion d'*étudiant suivant l'équivalent d'une charge de cours complète* est définie plus loin.

4.64 Calcul des coûts pour obtenir un diplôme universitaire

Les universités fourniront des exemples d'établissement des coûts des programmes selon les facultés en fonction des exigences décrites dans les calendriers universitaires respectifs. Cela permettra d'évaluer ce qu'il en coûte pour obtenir un diplôme.

4.65 Calcul des coûts des programmes de premier, de deuxième et de troisième cycles universitaires.

Les universités peuvent décider de la façon dont elles répartissent et présentent les coûts des programmes de premier, de deuxième et de troisième cycle. Les universités qui offrent un nombre relativement peu élevé de programmes peuvent décider de présenter leurs coûts en fonction d'un pourcentage du nombre d'étudiants ou de présenter de la même façon les coûts des programmes de premier cycle et ceux des programmes de deuxième et de troisième cycles. Les universités qui offrent un grand nombre de programmes devraient utiliser des unités de charge de cours, ce qui permettrait de voir plus en détails les différences entre les coûts des programmes. Afin d'éviter qu'il y ait des variations importantes d'une année à l'autre, les universités pourront décider de calculer une moyenne de trois ans.

4.66 Calcul des coûts de l'apprentissage

Les collèges fourniront des renseignements sur les coûts de l'apprentissage en fonction des semaines de formation.

4.67 Coûts des collèges en fonction du nombre de places disponibles des programmes²

Les coûts des collèges seront calculés en fonction du nombre de places disponibles des programmes en plus du calcul actuel de coûts par équivalent d'une charge de cours complète. Ce calcul permettra d'analyser les coûts par rapport aux coûts prévus ou financés.

4.7 Définitions

4.71 Unités de charge de cours dans le cas des étudiants de deuxième et de troisième cycles

Des unités de charge de cours devraient être utilisées par les établissements offrant un nombre élevé de programmes de deuxième et de troisième cycles afin de fournir davantage de détails sur les différences entre les coûts de ces programmes. L'utilisation d'unités permet de répartir des coûts entre les programmes de premier, de deuxième et de troisième cycles.

Le terme *charge* est défini au premier cycle par le nombre d'heures-crédits offert par une faculté et au deuxième et au troisième cycles par le nombre d'étudiants équivalent temps plein (ÉTP). On détermine un *facteur* pour chaque faculté et école, lequel représente la charge qu'un membre du personnel peut assumer, en heure-crédit pour les programmes de premier cycle et en étudiants ÉTP pour les programmes de deuxième et de troisième cycles. (Le sénat pourrait déterminer ces facteurs.) Cette façon de faire convertit la charge de travail du premier, du deuxième et du troisième cycles en une base commune. L'addition des unités de charge de cours du premier, du deuxième et du troisième cycles déterminera la proportion de la contribution de chacun des programmes. Il est ensuite possible de répartir les coûts sur cette base.

Exemple :

Premier cycle : 15 000 heures-crédits / 500 (facteur de charge) = 30 unités de charge

Deuxième et troisième cycles : 60 ÉTP / 6 (facteur de charge) = 10 unités de charge

Total : = 40 unités de charge

Charge de travail du premier cycle : $30 / 40 \times 100 = 75 \%$

Charge de travail du deuxième et du troisième cycles : $10 / 40 \times 100 = 25 \%$

4.72 Heures-crédits à l'université

On calculera les heures-crédits le 1^{er} novembre pour la session de septembre à avril et à la fin mai pour la session de printemps. Les heures-crédits pour la session d'été seront calculées à la fin du mois de juillet. Les étudiants qui n'ont pas encore acquitté leurs droits de scolarité à cette date ne seront pas compris dans le calcul des heures-crédits.

² Au mois de septembre 2002, les collèges n'avaient pas élaboré une méthode de calcul des coûts. Ils sont actuellement en train d'en produire une. Ils croient que c'est un outil d'information précieux et veulent l'affiner davantage.

4.73 Étudiants ordinaires au collège

Dans les collèges, la notion d'*étudiant ordinaire* servira à répartir des coûts généraux indirects, dont des coûts administratifs, aux divers programmes d'un collège. Le calcul d'étudiants ordinaires sera fait en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans un programme donné. Ce calcul ne comprendra pas les étudiants qui abandonnent des cours sans pénalité financière.

Les heures scolaires comprennent les enseignements, les laboratoires, les ateliers et les études autodirigés. Une heure d'activité programmée est une heure scolaire. Les stages de travail seront convertis en équivalents d'heures scolaires en utilisant une formule selon laquelle 3 heures de stage sont l'équivalent à 1 heure scolaire.

1 étudiant ordinaire = l'équivalent de 900 heures scolaires par année ce qui signifie,

$$\text{Total des étudiants ordinaires} = \frac{\text{Total des heures scolaires} + \frac{\text{Total des heures de stage}}{3}}{900}$$

4.74 Étudiants suivant l'équivalent d'une charge de cours complète au collège

La notion d'*étudiant suivant l'équivalent d'une charge de cours complète* sera utilisée pour calculer les coûts de programmes par étudiant par année. Les coûts du programme devront comprendre toutes les parties du programme. Les collèges pourraient vouloir calculer séparément les coûts des programmes offerts à l'aide de différentes méthodes, comme l'enseignement à distance, hors campus, etc. Le calcul du nombre d'étudiants suivant une charge de cours complète sera fait d'après le nombre d'inscriptions, mais ne comptera pas les étudiants qui abandonnent sans pénalité financière.

Une charge de cours complète équivaut aux heures requises pour recevoir tous les crédits d'une pleine charge de cours dans un programme donné en un an. Par exemple, dans le cas d'un diplôme de deux ans, une pleine charge de cours équivaudrait au nombre d'heures par années nécessaires pour obtenir le diplôme en deux ans. Les étudiants suivant l'équivalent d'une charge de cours complète seront définis selon les programmes comme :

Étudiants suivant l'équivalent d'une charge de cours complète =

Total de l'équivalent des heures scolaires suivies par tous les étudiants par programme*

Charge de cours annuelle nécessaire pour obtenir son diplôme en suivant le processus normal d'un programme

*par année ou pour une période plus courte

Il y aura des variations entre les programmes étant donné les différences de durée et d'exigences selon les programmes.

Trois calculs différents ont été examinés pour établir les coûts par étudiant par programme : établissement des coûts de programmes d'après le nombre exact d'étudiants dans un programme, d'après le nombre de places d'un programme, ou par étudiant diplômé.

Le Conseil demande que les coûts soient calculés en fonction du nombre exact d'étudiants dans un programme tant dans les collèges que dans les universités. Toutefois, l'établissement des coûts des programmes par étudiant diplômé pourrait aussi être demandé dans l'avenir.

4.75 Programme

La notion de *programme* est définie, conformément à l'article 14(1) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, comme « tout groupe de cours à unités menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat décerné par une université ou un collège ». L'établissement des coûts des programmes se fait en fonction des facultés ou des programmes et des départements, selon les établissements d'enseignement. Dans le cas des universités, les coûts des programmes doivent être divisés par département ou majeure, comme l'histoire ou le génie civil. Le « coût par étudiant » serait calculé par faculté ou par école. Dans le cas des collèges, il peut s'agir de programmes menant à un certificat ou à un diplôme, comme les techniques infirmières et les programmes de programmeur analyste en informatique. En plus de leurs programmes menant à un grade, les universités devraient aussi fournir des renseignements sur leurs programmes de diplômes et de certificats par majeure.

5.0 Conclusion

Les coûts des programmes doivent être présentés au Conseil de l'enseignement postsecondaire en utilisant la méthode exposée dans ce document et les modèles d'établissement des coûts des programmes qui se trouvent dans les annexes.

Cette méthode d'établissement des coûts des programmes sera revue annuellement par les agents responsables de chaque établissement et le personnel du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Annexe 1

Modèle d'établissement des coûts des programmes des universités

Coûts par heure-crédit par département (avant amortissement)

	Coûts directs			Coûts indirects	Coûts généraux	Coût total	Total d'heures-crédits	Coût par heure-crédit par département
	A. Total	B. Salaires et avantages sociaux	C. Fonctionnement	D. Total	E. Total	A+D+E		
Cycle des programmes d'un département								
Programmes de premier cycle :								
Programmes de deuxième et de troisième cycles :								

N.B. :

1. Veuillez fournir tous les renseignements nécessaires sur les méthodes de répartition utilisées selon les différentes catégories de coûts afin de permettre la discussion et l'analyse.
2. Ces coûts ne seront pas utilisés dans le calcul du coût par étudiant. Ils seront attribués au moment des simulations.

Annexe 2

Modèle d'établissement des coûts des programmes des universités Coût par heure-crédit par département (après amortissement)

	Coûts directs			Coûts indirects	Coûts généraux	Coûts totaux	Total d'heures-crédits	Coût par heure-crédit par département
	A. Total	B. Salaires et avantages sociaux	C. Fonctionnement	D. Total	E. Total	A+D+E		
Cycle des programmes d'un département								
Programmes de premier cycle :								
Programmes de deuxième et de troisième cycles :								

N.B. :

1. Veuillez fournir tous les renseignements nécessaires sur les méthodes de répartition utilisées selon les différentes catégories de coûts afin de permettre la discussion et l'analyse.
2. Ces coûts ne seront pas utilisés dans le calcul du coût par étudiant. Ils seront attribués au moment des simulations.

Annexe 3

Modèle d'établissement des coûts des programmes des universités **Coûts par programme universitaire complet (après amortissement)**

Programme	Certificat	Diplôme	Programme général de 3 ans	Programme avancé de 4 ans	Baccalauréat enrichi	Maîtrise	Doctorat

N.B. :

1. La notion de *programme complet* se fonde sur une simulation faite en fonction des exigences d'un programme.
2. Les coûts des programmes complets sont calculés à partir des coûts de l'année en cours.
3. Les coûts de chaque année sont calculés en divisant les coûts totaux par le nombre d'années d'un programme particulier.

Annexe 4

Modèle d'établissement des coûts des programmes des universités **Coûts par programme universitaire complet (avant amortissement)**

Programme	Certificat	Diplôme	Programme général de 3 ans	Programme avancé de 4 ans	Baccalauréat enrichi	Maîtrise	Doctorat

Notes :

1. La notion de *programme complet* se fonde sur une simulation faite en fonction des exigences d'un programme.
2. Les coûts des programmes complets sont calculés à partir des coûts de l'année en cours.
3. Les coûts de chaque année sont calculés en divisant les coûts totaux par le nombre d'années d'un programme particulier.

Annexe 5

Modèle d'établissement des coûts des programmes des collèges

Coûts des programmes par étudiant suivant l'équivalent d'une charge de cours complète

Coûts directs				Coûts indirects	Coûts généraux			Coûts totaux	Équivalent d'une charge de cours complète	Coûts par étudiant suivant l'équivalent d'une charge de cours complète	Nombre de places offertes du programme	Coûts en fonction du nombre de places offertes du programme	Nombre de semaines (en apprentissage)	Coût/ semaine (en apprentissage)
A. Total	B. Salaires et avantages sociaux	C. Fonctionnement	D. Amortissement des capitaux**	D. Total	E. Total	F. Total des coûts liés aux installations	H. Total des autres coûts							
Programme*														

N.B. :

* Chaque programme de formation en apprentissage doit être examiné séparément.

** Renvoie à l'amortissement de l'équipement du programme.

Annexe 6

Modèle d'établissement des coûts des programmes des universités et des collèges Coûts par programme d'après une moyenne mobile triennale

Programme	Certificat	Diplôme	Programme général de 3 ans	Programme avancé de 4 ans	Baccalauréat enrichi	Maîtrise	Doctorat

Annexe 7

Nom de l'établissement d'enseignement
Année
Établissement des coûts des programmes
Comparaison avec les états financiers vérifiés

N.B. : La forme de cette annexe peut être adaptée aux différentes caractéristiques des établissements. L'exemple suivant est tiré d'un état financier du Red River College.

Recettes

Subventions de la Province du Manitoba :	_____	\$
Droits de scolarité	_____	\$
Programmes Accès	_____	\$
Apprentissage	_____	\$
Recherche	_____	\$
Autres achats	_____	\$
Moins : créances estimées irrécouvrables	_____	\$

**Revenu net provenant des services auxiliaires
(déduction faite de tous les coûts)** _____ \$

Amortissement _____ \$

Contribution pour dépenses en capital _____ \$

Total des recettes _____ \$

Dépenses

Montants alloués aux programmes (après recouvrements) _____ \$

Coûts alloués à d'autres activités non subventionnées _____ \$

Programmes Accès _____ \$

Dépenses en capital _____ \$

Autres _____ \$

Dépenses ponctuelles _____ \$

Total des dépenses _____ \$

Excédent annuel des dépenses par rapport aux recettes _____ \$
(conformément aux états financiers vérifiés)

W:\educps1\Web Page\Program Costing Methodology_fren.doc